

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 22 octobre 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.06/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Thomas CASSIMAN
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 04.06.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Commentaires F. HOSTE – P. GEERAERTS sur la réunion de coordination des 3 organes CDWP – CSWP – CCA du 18.06.2013 : plusieurs points pratiques ont été discutés.
- Réunion annuelle de la Commission Centrale des Arbitres pour les arbitres water-polo du 31.08.2013 (Eurovolleycenter Vilvoorde). Étant présent, T. CASSIMON rapport brièvement sur le déroulement.
- Nouvelle édition FINA Règlements WP 2013-2017.
- Sanction dopage S. CLAES (Commission Disciplinaire Communauté Flamande): suspension du 04.06.2013 au 03.06.2014.
- La CDWP regrette que B. POLLAK (SCC), malgré sa suspension jusqu'à comparution, ait été désigné par la BUSF en tant qu'officiel de l'équipe universitaire lors des Universiades. Toutefois il n'existe pas de législation général ni règlement sportif pertinent en ce qui concerne l'application universelle et intégrale des sanctions disciplinaires entre fédérations sportives officielles (à l'exception des sanctions de dopage).

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2010/SH II HZS-ROSC du 27/09/2013: rapport arbitre J. VONCKX

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre J. VONCKX au sujet du comportement de **Mr. VANDENHOUT (coach HZS)** à l'égard des arbitres VONCKX et BAUDUIN.

Toutefois la Commission de Discipline déplore que la feuille de match ne soit pas disponible 4 semaines après le match. Par conséquent il est impossible pour la Commission de Discipline de déterminer formellement l'identité correcte (prénom) du coach de HZS Hasselt. Il s'avère que la feuille de match ne mentionnerait pas de notification officielle d'un rapport ou d'une sanction automatique.

3.2. Match 1102/SL RES CCM – CNT du 28/09/2013: rapport arbitre K. DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline a pris connaissance de l'exclusion « DEF OUT » pour le **joueur S. THERAIN (CCM)** pour contestation des décisions arbitrales. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 2016/SH II RES ROSC – RBP du 05/10/2013: rapport arbitre R. RYCKAERT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. RYCKAERT.

La Commission de Discipline a pris connaissance de l'exclusion « DEF OUT » pour le **joueur, capitaine et assistant coach J. VAN BELLE (RBP)** pour contestation verbale. Malgré le fait que la Commission de Discipline constate que la feuille de match mentionne « CR Carte Rouge » pour ce joueur, il n'y a pas de sanction automatique. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 7108/U17 JESPO AZSC – WZK du 12/10/2013: rapport arbitre M. DESCHUYTTER

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DESCHUYTTER.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **J. VAN STEENBERGHE (JESPO AZSC)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

L'arbitre DESCHUYTTER est prié d'utiliser dorénavant le formulaire électronique ad-hoc pour la rédaction de ses rapports.

4. Divers

4.1. La date de la prochaine réunion (26 novembre 2013) est fixée. W. GEORGES établira une proposition de calendrier pour les réunions CDWP pendant la saison WP.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 26 NOVEMBRE 2013 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**